

Établissement / École

Nom :	Université de Bretagne-Sud École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud
Sigle :	ENSIBS
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Rennes
Sites de l'école :	Lorient, Vannes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accréditation

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2023/01 ; Avis n° 2021/01-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, spécialité mécatronique, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Bretagne, sur le site de Lorient
Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, spécialité génie civil, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Lorient
Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, spécialité informatique et cybersécurité, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Vannes

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud ;
- Vu le rapport établi par Layth SLIMAN (membre de la CTI, rapporteur principal) et Géraldine CASAUX-GINESTET (experte auprès de la CTI, co-rapporteuse), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 mars 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, spécialité mécatronique En partenariat avec l'ITII Bretagne Sur le site de Lorient	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, spécialité génie civil Sur le site de Lorient	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, spécialité génie civil Sur le site de Lorient	Formation continue	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, spécialité informatique et cybersécurité sur le site de Vannes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Politique RSE à déployer ;
- Assurer un meilleur dialogue avec les étudiants.

Pour la spécialité informatique et cybersécurité

- Assurer une meilleure prise en compte de la spécialité cybersécurité par les entreprises (missions orientées sécurité plutôt que Data).

Ces formations ont déjà obtenu **le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®**, niveau master, par le biais d'une autre voie de formation.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 mars 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 17 avril 2024.

Le vice-président
Jean-Louis ALLARD

